

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/122**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

**SÉANCE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 20 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF –  
TRANCHE N°2 : AVENANT N°1 AU LOT N°4 MENUISERIE EXTERIEURE  
ALU**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire,  
Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 septembre 2024,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du centre sportif et culturel,  
M. le maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°4 menuiserie extérieure alu, avec  
l'entreprise adjudicataire ALUFEY-BRIOTET de SARREBOURG, comme détaillé ci-après :  
Nature des travaux : remplacement d'une porte métallique d'origine non étanche à l'air par  
une nouvelle porte métallique isolée laquée au niveau de la sortie de secours arrière de la  
salle de sport, côté chaufferie.

Entreprise concernée : Société ALUFEY-BRIOTET, lot n°4 menuiserie extérieure alu

Montant du marché initial : 17 662,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 3 150,00 € HT (+ 17,83 %)

Nouveau montant du marché : 20 812,00 € HT

- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2024,  
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce  
s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à  
compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de  
Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 1er octobre 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 30 septembre 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

